

## Séance 1

### **Coutumes pénales au Sénégal sous la colonisation : entre traditions et normes religieuses**

**Date** : 7 décembre 2024

**Horaire** : 11h45 GMT - 13h15 GMT

**Format** : En ligne (Zoom)

**Intervenant** : Professeur Yamar Samb

**Modérateur** : Mamadou Lamine Diandy, doctorant en droit privé et sciences criminelles

### **1. Objectifs de la séance**

Ce séminaire avait pour objectif d'explorer les coutumes pénales au Sénégal pendant la période coloniale, en mettant en lumière leur évolution entre les traditions précoloniales et les influences religieuses. Les principales interrogations portaient sur :

- la nature des infractions et des sanctions dans les systèmes coutumiers ;
- le rôle des chefs locaux et des croyances dans l'administration de la justice ;
- les tensions entre les normes traditionnelles, religieuses et les structures juridiques imposées par le colonisateur ;
- l'héritage juridique laissé par cette période et ses influences actuelles.

### **2. Contenu et activités**

La séance a débuté par une introduction de 10 minutes par le modérateur, Mamadou Lamine Diandy, qui a présenté le contexte de la discussion, l'intervenant et l'importance du sujet.

Le Professeur Yamar Samb a ensuite pris la parole pour une intervention d'environ 45 minutes, structurée autour des thématiques suivantes :

- **La période précoloniale :**
  - Nature des infractions : infractions contre la puissance publique, la propriété et la personne.
  - Diversité des sanctions : sanctions variées selon les ethnies, avec une prédominance des normes coutumières sur les normes religieuses. Certaines sanctions d'ordre moral étaient réservées aux dignitaires.

- Responsabilité collective : implication des parents dans les actes de leurs enfants et rôle de la communauté dans la responsabilité des infractions.
- Système judiciaire coutumier : rôle central des chefs locaux, croyances influençant les moyens de preuve et décisions judiciaires, reconnaissance de la légitime défense.
- **L'époque coloniale :**
  - Introduction des structures juridiques coloniales et création des chambres d'homologation pour valider les décisions coutumières.
  - Tensions entre normes traditionnelles et religieuses, exacerbées par les réformes coloniales.

### 3. Méthodologie

Le séminaire s'est déroulé en ligne sur Zoom et a été structuré en deux parties :

- Une présentation de 45 minutes par le Professeur Yamar Samb ;
- Une session interactive de 30 minutes consacrée aux questions-réponses. Les participants ont eu la possibilité de poser leurs questions oralement ou via le chat.

### 4. Résultats et apprentissages

Les échanges ont permis de mettre en lumière plusieurs points clés :

- **Persistence des coutumes pénales :** les pratiques précoloniales continuent d'influencer certaines régions, notamment en Casamance, où des croyances mystiques interviennent parfois dans les procès.
- **Parallèles contemporains :** une participante a comparé la responsabilité parentale dans les coutumes précoloniales avec celle encore présente dans la justice pour mineurs aujourd'hui.
- **Débats sur l'héritage historique :** des discussions ont porté sur des pratiques controversées, comme l'enlèvement de jeunes filles par les rois, perçues comme une forme d'esclavage.
- **Héritage juridique :** L'impact de la Charte du Mandé sur les pratiques pénales actuelles a suscité des interrogations, notamment sur sa pertinence dans le contexte sénégalais contemporain.

## **5. Feedback des participants**

Le séminaire a rassemblé une trentaine de participants, issus de divers horizons. Ces derniers ont salué la profondeur de l'analyse du Professeur Samb et l'actualité du sujet abordé. Les interventions ont permis d'éclairer plusieurs points et d'ouvrir des perspectives de recherche.

Des recommandations ont été formulées pour :

- mieux intégrer les coutumes dans les politiques publiques normatives ;
- renforcer la vulgarisation des connaissances historiques et juridiques par des publications accessibles.

## **6. Conclusion**

Cette séance a permis d'approfondir la compréhension des coutumes pénales sénégalaises, tout en examinant leurs interactions avec les structures juridiques coloniales. Le Professeur Yamar Samb a été chaleureusement remercié pour la qualité de son intervention et pour avoir su animer une réflexion critique sur les liens entre tradition et modernité.